



Recommandation 26 (1949)¹

Coopération dans la recherche scientifique

Assemblée parlementaire

Il est recommandé au Comité des Ministres d'envisager les moyens d'établir, entre les États membres du Conseil, une coopération plus étroite en matière de recherche scientifique et de développement technique; de mettre en commun à cette fin, autant qu'il est possible, les ressources matérielles de ces pays et de réaliser les connexions nécessaires entre les personnels techniques.

1. (Doc. 161, 1re partie, 3e alinéa)

